

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 28 juillet 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1415220A

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'intérieur et la ministre des outre-mer,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 17 juin 2014 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrain et les inondations par remontée de nappe naturelle.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 juillet 2014.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur général
de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
chargé de la direction
des sapeurs-pompiers,
J. BENET

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement
du directeur général du Trésor :
Le sous-directeur,
T. GROH

Par empêchement
du directeur du budget :
Le sous-directeur,
V. MOREAU

La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer,
C. GIRAULT

A N N E X E S

A N N E X E I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Inondations et coulées de boue
du 24 décembre 2013 au 26 décembre 2013*

Commune de Berre-les-Alpes (2).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 16 janvier 2014 au 20 janvier 2014*

Commune de Lieuche (1).

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 16 janvier 2014*

Commune d'Allasac (1).

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues
du 3 mars 2014*

Commune de Plurien (1).

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} janvier 2014 au 2 janvier 2014*

Commune de Trévé (1).

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 8 février 2014*

Commune de Plessala (2).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 6 février 2014 au 9 février 2014*

Commune de Treffrin (1).

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 23 octobre 2013*

Commune de Mercurol (1).

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

*Inondations et coulées de boue
du 23 décembre 2013 au 24 décembre 2013*

Commune de Plourin-lès-Morlaix.

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 7 février 2014*

Communes de Cléder (1), Locmaria-Plouzané (1), Santec (1).

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 8 février 2014*

Commune de Saint-Vougay (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 22 janvier 2014 au 23 janvier 2014*

Commune d'Ergué-Gabéric (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 6 février 2014 au 7 février 2014*

Commune de Cléder (1).

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

*Inondations et coulées de boue
du 9 février 2014 au 11 février 2014*

Communes de Coggia, Cuttoli-Corticchiato.

DÉPARTEMENT DU GERS

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Commune de Pavie.

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Commune de Mauvezin.

*Inondations et coulées de boue
du 7 avril 2014*

Commune de Duffort.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 11 février 2013*

Commune d'Auch (1).

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 8 février 2014*

Commune de Bréal-sous-Montfort.

*Inondations et coulées de boue
du 9 février 2014 au 10 février 2014*

Commune de Bréal-sous-Montfort.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 14 février 2014*

Commune de Villaines-les-Rochers (3).

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 7 janvier 2014 au 10 février 2014*

Commune de Plan (1).

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Communes de Cauneille (2), Hastingues, Oeyregave, Orthevielle (2), Peyrehorade, Port-de-Lanne (1), Saint-Aubin (1), Sorde-l'Abbaye (2)..

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 27 janvier 2014*

Communes d'Aire-sur-l'Adour, Bordères-et-Lamensans (1), Grenade-sur-l'Adour, Larrivière-Saint-Savin, Toulouzette (2).

*Inondations et coulées de boue
du 26 janvier 2014 au 28 janvier 2014*

Communes de Laurède (2), Onard, Saint-Jean-de-Lier.

*Inondations et coulées de boue
du 29 janvier 2014 au 31 janvier 2014*

Communes de Campet-et-Lamolère (1), Gourbera (1), Port-de-Lanne (2), Saint-Barthélemy, Saint-Etienne-d'Orthe (1), Saint-Laurent-de-Gosse, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Seignanx, Tarnos, Tartas.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 27 janvier 2014*

Communes de Buzet-sur-Baïse, Lavardac, Nérac.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 14 mars 2014*

Commune de Saumur.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

*Inondations et coulées de boue
du 23 décembre 2013 au 24 décembre 2013*

Commune de Bieuzy.

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 8 février 2014*

Commune de Melrand.

*Inondations et coulées de boue
du 7 février 2014 au 9 février 2014*

Communes de Muzillac, Pluméliau, Saint-Barthélemy.

*Inondations et coulées de boue
du 10 février 2014 au 12 février 2014*

Commune de Muzillac.

*Inondations et coulées de boue
du 13 février 2014 au 14 février 2014*

Commune de Muzillac.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 8 septembre 2012 au 31 décembre 2013*

Commune d'Hilsprich.

DÉPARTEMENT DU NORD

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 20 novembre 2013 au 6 février 2014*

Commune de Fenain (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 18 avril 2012*

Commune de Villers-en-Cauchies (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 6 février 2014*

Commune de Villers-Outréaux (1).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Inondations et coulées de boue
du 21 avril 2014*

Communes de Norrent-Fontes (1), Saint-Hilaire-Cottes (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 14 décembre 2012*

Commune de Courcelles-lès-Lens (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 28 octobre 2013*

Commune d'Hauteclouque (1).

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues
du 3 mars 2014 au 4 mars 2014*

Commune d'Hendaye.

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues
du 4 mars 2014*

Commune de Biarritz (3).

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Communes de Bedous, Lées-Athas, Ustaritz.

*Inondations et coulées de boue
du 29 janvier 2014 au 31 janvier 2014*

Commune de Lahonce.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Communes d'Arbéost (1), Lourdes.

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Communes de Caixon, Gayan, Ibos, Lagarde, Nouilhan, Siarrouy.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Commune d'Arbéost (1).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Inondations et coulées de boue
du 13 octobre 2013 au 14 octobre 2013*

Commune de Pierrefiques (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 1^{er} octobre 2013 au 20 décembre 2013*

Commune de Cerlangue (La) (1).

DÉPARTEMENT DU VAR

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 18 janvier 2014 au 21 janvier 2014*

Commune de Bormes-les-Mimosas (1).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Inondations et coulées de boue
du 17 juin 2013*

Commune de Mouterre-Silly (2).

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 21 septembre 2012 au 21 décembre 2012*

Commune de Montmagny.

ANNEXE II

**Communes non reconnues en état
de catastrophe naturelle**

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Inondations et coulées de boue
du 18 janvier 2014 au 19 janvier 2014*

Commune de Cannes.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Commune de Bénéaix.

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues
du 1^{er} février 2014 au 2 février 2014*

Communes de Binic, Pleumeur-Bodou.

*Inondations et coulées de boue
du 26 décembre 2013 au 5 janvier 2014*

Commune de Saint-Gelven.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues
du 23 décembre 2013*

Commune de Plougonvelin.

*Inondations et coulées de boue
du 23 décembre 2013 au 1^{er} janvier 2014*

Commune de Dinéault.

*Inondations et coulées de boue
du 31 décembre 2013 au 4 janvier 2014*

Commune de Plomodiern.

*Inondations et coulées de boue
du 31 décembre 2013 au 5 janvier 2014*

Commune de Trégunc.

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} février 2014 au 2 février 2014*

Commune de Cléder.

*Inondations et coulées de boue
du 5 février 2014*

Commune de Plourin-lès-Morlaix.

*Inondations et coulées de boue
du 13 février 2014 au 16 février 2014*

Commune de Santec.

DÉPARTEMENT DU GERS

*Inondations et coulées de boue
du 11 février 2013*

Commune d'Auch.

*Inondations et coulées de boue
du 30 mai 2013 au 31 mai 2013*

Commune de Pujaudran.

*Inondations et coulées de boue
du 31 mai 2013*

Commune d'Ordan-Larroque.

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Commune de Saramon.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Inondations et coulées de boue
du 27 janvier 2014 au 30 janvier 2014*

Commune d'Andernos-les-Bains.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Inondations et coulées de boue
du 13 février 2014*

Commune de Semblançay.

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 24 février 2014*

Commune de Gastes.

*Inondations et coulées de boue
du 26 janvier 2014 au 31 janvier 2014*

Commune de Villeneuve-de-Marsan.

*Inondations et coulées de boue
du 28 janvier 2014 au 3 février 2014*

Commune de Seignosse.

*Inondations et coulées de boue
du 28 janvier 2014 au 24 mars 2014*

Commune d'Aureilhan.

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} février 2014 au 3 février 2014*

Commune de Mimizan.

*Inondations et coulées de boue
du 3 mars 2014 au 4 mars 2014*

Commune de Mimizan.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Inondations et coulées de boue
du 13 février 2014*

Commune d'Avaray.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

*Inondations et coulées de boue
du 22 décembre 2012 au 31 janvier 2013*

Commune de Montmartin-sur-Mer.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues
du 6 février 2014 au 7 février 2014*

Commune de Crach.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et coulées de boue
du 3 mars 2014 au 4 mars 2014*

Commune de Lahonce.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Commune de Chelle-Debat.

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Commune de Pujo.

*Inondations et coulées de boue
du 27 janvier 2014 au 28 janvier 2014*

Commune d'Hagedet.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Inondations et coulées de boue
du 17 juin 2013*

Commune d'Igny.

*Inondations et coulées de boue
du 19 juin 2013*

Commune d'Igny.

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

*Inondations et coulées de boue
du 31 décembre 2013 au 7 janvier 2014*

Commune de Saint-André.

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} janvier 2014 au 3 janvier 2014*

Commune de Saint-Benoît.

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} janvier 2014 au 7 janvier 2014*

Commune de Saint-Denis.

*Inondations et coulées de boue
du 2 janvier 2014 au 3 janvier 2014*

Communes de Saint-Philippe, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne.

*Inondations et coulées de boue
du 2 janvier 2014 au 4 janvier 2014*

Commune de Bras-Panon.